

Région académique
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

SVS/19-811-204 du 01/04/2019

PRIX DE L'ÉDUCATION DE L'ACADEMIE DES SPORTS - ANNEE 2019

Destinataires : Mesdames et Messieurs les Proviseurs de lycées et lycées professionnels publics et privés sous contrat

Dossier suivi par : Mme MÜLLER - Tel : 04 42 91 75 71 - mail : ce.svs@ac-aix-marseille.fr

Le prix de l'éducation a été créé en 1975 à l'initiative de l'Académie des sports, sous le patronage du ministère en charge de l'éducation nationale.

Ce prix a évolué en 2018 et est devenu le « Prix de l'éducation de l'Académie des sports ».

L'objectif est de valoriser les parcours des élèves alliant résultats scolaires, performance sportive, et engagement au service de la collectivité.

Ce prix a également pour but de mettre en évidence les qualités humaines et relationnelles des lauréats dans et hors de l'établissement.

Il est ouvert aux **élèves** des classes de **première** des **lycées** d'enseignement général et technologique, des classes de **première professionnelle** du baccalauréat professionnel **et classe de deuxième année de certificat d'aptitude professionnelle**.

Les modalités de candidature au Prix de l'éducation de l'Académie des sports sont les suivantes :

Le chef d'établissement, sur sollicitation de l'élève, s'il l'estime correspondre aux critères, ou de sa propre initiative, s'il identifie un élève au profil recherché, constitue en collaboration avec l'élève le dossier de candidature accompagné des deux annexes. (L'annexe 1 est réservée au chef d'établissement et l'annexe 2 est réservée à une production personnelle de l'élève) et le transmet au **Rectorat – Service Vie Scolaire- avant le vendredi 24 mai 2019**.

Le dossier de chaque candidat est rempli informatiquement sur le formulaire numérique téléchargeable sur le site Eduscol à la page suivante :

<http://www.eduscol.education.fr/prixeducation> (les dossiers remplis de façon manuscrite ne seront pas acceptés).

Le jury se réunira début juin.

Le prix, attribué par l'Académie des sports est un **chèque de 300 euros**.

Un Prix national de l'éducation de l'Académie des sports récompense également deux élèves choisis parmi les lauréats académiques du Prix de l'éducation. (Un par filière d'enseignement)

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Pascal MISERY, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille